



INSTRUMENTS FINANCIERS

L'évaluation ex ante sur les instruments financiers a été réalisée en décembre 2020. Cette évaluation permet d'avoir un diagnostic complet de l'ensemble des instruments financiers abondés par des fonds publics. Celle-ci identifie les défaillances de marché pour pallier aux besoins des entreprises et soutenir leur compétitivité sur le territoire. Elle permet ainsi d'élaborer une stratégie de soutien des instruments financiers via un abondement de fonds européens.

Au sortir de la crise Covid-19 qui avait déjà fortement impacté l'économie mondiale, et après une forte reprise économique, la situation en 2022 liée aux conflits européens provoque un enchaînement de difficultés liées à l'approvisionnement et à l'augmentation du coût des matières premières, de l'énergie, à une urgence climatique renforcée et à un bouleversement géopolitique. Les entreprises doivent revoir profondément leurs modes de production pour faire face à de nouvelles situations, innover, maintenir leur activité, assurer leur développement et pérenniser leur place sur les marchés.

Objectifs

Ce dispositif a pour vocation de soutenir les entreprises par le biais d'instruments financiers (sous forme de prêt ou garantie) gérés par Bpifrance pour les accompagner dans les différentes phases de cycle de vie de l'entreprise (développement, renforcement de trésorerie, transmission-reprise). Les modalités d'instruction et d'octroi de ces outils auprès des bénéficiaires finaux sont élaborées en concertation entre les équipes de Bpifrance, de l'Agence de Développement pour la Normandie et du Service Grands Projets et Innovation de la Région Normandie.

Bénéficiaires

Bpifrance ainsi que l'ensemble de ses filiales et composantes (EPIC Bpifrance, Bpifrance SA...)

Caractéristiques de l'aide

Le FEDER soutiendra le type d'opérations suivantes en lien avec le SRDEII et la S3:

Instruments financiers mis en place et gérés par Bpifrance à destination des PME normandes:

- Soutien aux entreprises devant faire face à des situations de tension passagère de trésorerie,
- Soutien aux entreprises sous la forme d'outils de garantie pour l'ensemble des phases du cycle de vie de l'entreprise (création, développement, renforcement de trésorerie, transmission-reprise)
- Soutien aux entreprises portant des projets individuels d'innovation et démontrant un fort potentiel en termes d'emplois ou d'impact sur la compétitivité d'une filière

Critères de sélection

Les opérations devront respecter les critères suivants :

- S'adapter aux besoins des entreprises ;
- Avoir un impact économique en Normandie : emplois créés, retombées économiques (valeur ajoutée pour le territoire, effet levier, rayonnement, effet d'entraînement...)
- Accompagner le développement et pérenniser l'entreprise notamment par le renforcement de ses fonds propres ;

Les résultats attendus sont les suivants :

- Renforcer la croissance et la compétitivité des entreprises normandes tout au long de leur cycle de vie ;
- Faciliter l'accès au crédit bancaire ;
- Pallier des lacunes en matière de solutions de financements privés et d'accès aux crédits pour les projets de développement des entreprises.

Les dépenses éligibles

Dépenses pour la constitution et la mise en place d'instruments financiers

Pour vous accompagner dans vos démarches, un guide du porteur de projet FEDER-FSE-FTJ est disponible sur le site Europe en Normandie :

https://www.europe-en-normandie.eu/avant-de-commencer#guide_porteur

Modalités d'instruction et d'attribution

La demande de prise en charge devra être effectuée en ligne sur le site des aides de la Région.

Procédure d'instruction du dossier :

- L'instruction des dossiers est faite par l'Autorité de Gestion, suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région ;
- Une convention est établie entre l'Autorité de Gestion et le bénéficiaire ;
- Un accord de financement entre l'Autorité de Gestion et le bénéficiaire est établi spécifiant les modalités d'octroi et le rôle de chaque partie prenante pour chaque instrument financier abondé

par des fonds européens

Modalités de paiement

Le paiement de l'aide sera effectué conformément aux modalités de versement de la convention et de l'accord de financement entre l'Autorité de Gestion et le bénéficiaire

En savoir plus

Cadre réglementaire :

Règlement (UE) n°2021/1237 de la Commission du 23 juillet 2021 modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité

Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion

Régime cadre exempté d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation n° SA.58995, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020.

Règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Contacts

Service Grands Projets et Innovation

Sonia ROTROU

Direction de l'Economie, de l'Enseignement Supérieur, du Tourisme, de la Recherche et de l'Innovation

Service Grands Projets et Innovation

Cheffe de Service Grands Projets et Innovation

innovation@normandie.fr sonia.rotrou@normandie.fr

Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen de développement régional (FEDER)

